

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 26 du 22 juin 2017

PARTIE PERMANENTE
Armée de terre

Texte 6

ARRÊTÉ
portant abrogation de textes.

Du 15 mai 2017

ARRÊTÉ portant abrogation de textes.

Du 15 mai 2017

NOR D E F T 1 7 5 1 0 2 5 A

Textes abrogés :

- Arrêté du 5 décembre 2016 (BOC n° 5 du 2 février 2017, texte 54).
- Arrêté du 5 décembre 2016 (BOC n° 5 du 2 février 2017, texte 55).
- Arrêté du 5 décembre 2016 (BOC n° 5 du 2 février 2017, texte 56).
- Arrêté du 5 décembre 2016 (BOC n° 6 du 9 février 2017, texte 37).

Référence de publication : BOC n° 26 du 22 juin 2017, texte 6.

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L4138-2-2°, R4138-30 à R4138-33 ;

Vu la convention de remboursement du 2 septembre 2015 ⁽¹⁾ entre le ministère de la défense et le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale,

Arrête :

Art. 1er. Les arrêtés énumérés ci-après sont abrogés :

- arrêté du 5 décembre 2016 portant placement en situation d'affectation temporaire auprès du centre de transmissions gouvernemental - régularisation ;
- arrêté du 5 décembre 2016 portant placement en situation d'affectation temporaire auprès du centre de transmissions gouvernemental - régularisation ;
- arrêté du 5 décembre 2016 portant placement en situation d'affectation temporaire auprès du centre de transmissions gouvernemental - régularisation ;
- arrêté du 5 décembre 2016 portant placement en situation d'affectation temporaire auprès du centre de transmissions gouvernemental - régularisation.

Art. 2. Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le colonel,
chef du bureau coordination des carrières et de la mobilité,

Xavier RENARD.

(1) n.i. BO.